

CITÉ DE L'ENERGIE

La Commune de Martigny développe depuis de nombreuses années une politique énergétique ambitieuse, centrée sur le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la sensibilisation des citoyens à la problématique du développement durable.

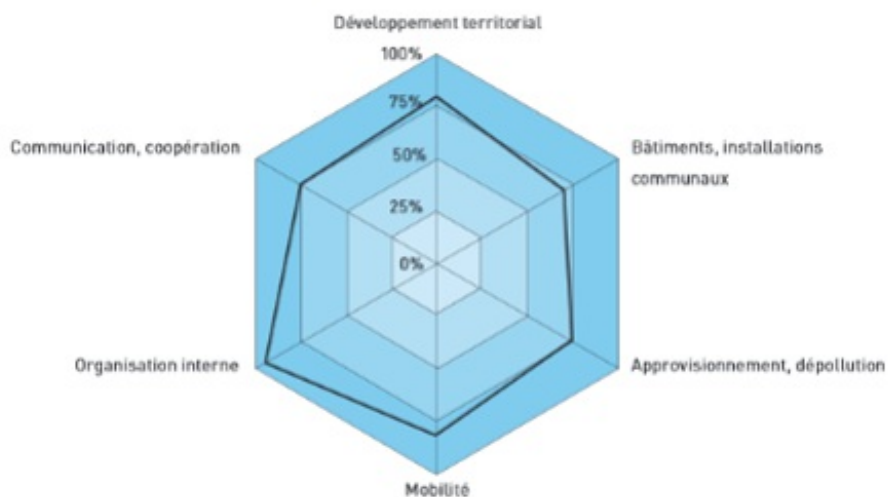


Pour y parvenir, la commune de Martigny s'est fixée une vision, accompagnée d'objectifs stratégiques qui lui permettent de réaliser de nombreux projets concrets d'une manière transversale et coordonnée.

Tant pour le développement de cette vision que pour la réalisation de ces actions, la ville travaille en étroite collaboration avec la société distributrice d'énergie locale, [Sinergy](#), et le Centre de Recherches Energétiques et Municipales, [CREM](#). La vision énergétique locale ambitionne d'aller vers un accroissement de son autonomie énergétique. Les objectifs globaux, quant à eux, ont été élaborés de manière à pouvoir réaliser cette vision

De plus, suite à d'importantes améliorations, la commune a été ré-auditée pour ce même label en 2008 et a obtenu d'excellents résultats. Martigny est ainsi devenue la 1ère Cité valaisanne et fait partie des 18 villes suisses labellisées eea gold® en matière de réalisations énergétiques durables sur son territoire. Ce succès lui a permis ainsi d'obtenir le label « european energy award gold » courant 2010, titre européen suprême récompensant les communes exemplaires et pionnières à l'échelle européenne, renouvelé en 2014 lors d'un ré-audit.

Taux de réalisation en 2014



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le Label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le Label European Energy Award® GOLD.

Voir aussi :

- www.citedelenergie.ch
- www.european-energy-award.org